



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **28**
Nombre de votants : **33**
Date de convocation : **12 Février 2021**

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **18 FEVRIER**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 16h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE
COMMANDES **CD66** : TELECOMMUNICATIONS
ET SERVICES DIVERS DE TELEPHONIE

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, MON, MON, CAZENOVE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) LELAURAIN (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date
de transmission aux services
préfectoraux

(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
F.JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
B.BATARD (Thuir) R.PEREZ
J.PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) à S.CAZENOVE

Absents:

A.BOURRAT, S.ADROGUER-CASASAYAS, S.RAYNAL (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas)
Y.BARBE (Villemolaque)

Sortie de H.MALHERBE (Thuir)

Madame Françoise BOUFFIL est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu
le 27 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

10/2021

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES : SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET SERVICES ASSOCIES

VU l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT QUE, pour répondre aux besoins en matière de services de télécommunication, le Département des Pyrénées-Orientales coordonne depuis 2013 un groupement de commandes constitué avec un certain nombre d'organismes publics (Laboratoire départemental, Régie régionale des transports publics, Service Départemental d'Incendie et de Secours, UDSIS, Université de Perpignan, Mémorial Camp de Rivesaltes, Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales).

Le Président **INFORME** l'Assemblée que le Département propose de l'élargir aux Communautés de Communes et Communes qui lui auront notifié leur décision avant que ne débute la procédure de passation des marchés.

Il **PRECISE** Que le Département sera le coordonnateur du groupement de commandes, et à ce titre assurera l'ensemble des procédures de passation des marchés décrites à l'article 5 de la convention, les actes liés à l'exécution des marchés relevant ensuite de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Il **PRECISE** Que la Commission d'Appel d'Offres du Département est désignée dans la convention pour choisir les titulaires du marché.

Il **INDIQUE** Que le marché issu du groupement de commandes sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en appel d'offres ouvert, sans minimum ni maximum, alloti de la façon suivante :

- Lot 1- Services et équipements de téléphonie fixe, Internet et Intranet
- Lot 2- Services de téléphonie mobile
- Lot 3- Services de transmission de données « Machine to Machine »
- Lot 4- Services d'hébergement et de sauvegarde

Cet accord-cadre à bons de commande est prévu pour une durée initiale de deux ans avec à l'issue de cette période une reconduction possible pour deux périodes successives de douze mois.

Pour notre entité et à titre indicatif, le montant global des prestations, pour l'ensemble des lots, est estimé à 103680 € TTC pour la durée du marché, périodes de reconduction comprises (soit quatre ans). Il est indiqué que les crédits seront inscrits au budget, chapitres 21 et 011.

Avant de proposer au conseil de voter,
Mme HERMELINE MALHERBE, Conseillère communautaire, Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, sors de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir valablement délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes des Aspres au groupement de commandes ayant pour objet la passation et la signature de marchés de télécommunication et services associés pour les besoins propres de chacun de ses membres ;

DIT QUE l'adhésion de Communauté de Communes des Aspres portera sur les lots suivants :

Lot 1- Services et équipements de téléphonie fixe, Internet et Intranet

Lot 2- Services de téléphonie mobile

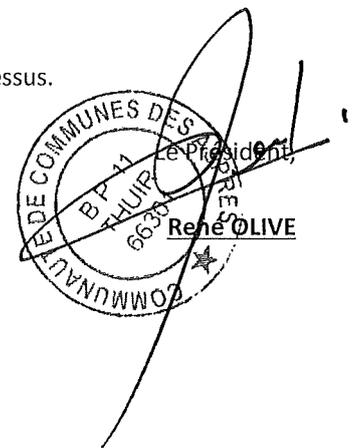
Lot 3- Services de transmission de données « Machine to Machine »

Lot 4- Services d'hébergement et de sauvegarde

AUTORISE le Président à signer la convention du groupement selon projet annexé ;

AUTORISE le Président à signer les marchés et toutes les pièces afférentes avec les prestataires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au terme de la consultation à lancer.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes des Aspres. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES", "B.P. 11", "THUIR", "66300", and "m". A signature is written over the stamp, and the name "René OLIVE" is printed below it. The text "Le Président," is also visible within the stamp area.